

Séance extraordinaire du 15 août 2022

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 15^e jour d'août deux mille vingt-deux (15-08-2022) à 18 h 30 au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Constatant que les avis de convocation ont été expédiés, conformément à l'article 156 du *Code municipal*, le conseil procède à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-huit heures trente (18 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Mme Nancy Larocque, greffière trésorière adjointe, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. *Embauche d'un journalier de classe 1 – Statut temps partiel – Madame Marie-Josée Arsenault - Remplacement en raison d'un congé de maladie***
- Période de questions**
- 3. Clôture de la séance**

2022-08-229

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. *Embauche d'un journalier de classe 1 – Statut temps partiel – Madame Marie-Josée Arsenault - Remplacement en raison d'un congé de maladie*

CONSIDÉRANT le départ d'un employé journalier de classe 1, en congé de maladie d'une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'embaucher un journalier de classe 1 pour pouvoir le poste;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été réalisé et que la candidature de madame Marie-Josée Arsenault a été retenue;

Séance extraordinaire du 15 août 2022

2022-08-230

La résolution
2022-08-230 a
été abrogée par
la résolution
2022-09-243

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche, pour une durée indéterminée, madame Marie-Josée Arsenault à titre de Journalier de classe 1, de statut temps partiel, et ce, à compter du 16 août 2022. Le salaire et les conditions sont ceux prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 18 h 35;
Fin : 18 h 35 (pas de question).

3. Clôture de la séance

2022-08-231

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Paul Langevin et résolu que la séance soit levée à 18 h 35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nancy Larocque,
Greffière trésorière adjointe

Je, Nancy Mignault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.